



COMPTRE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 septembre 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 18 septembre 2018 à 20h00, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni à la Mairie, sur convocation du Maire en date du 11 Septembre 2018.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Paul MUMBACH, Maire :

NOM	QUALITE	PRESENCE	PROCURATION A
MUMBACH Paul	Maire	X	
STROH Dominique	1ère Adjointe	Excusée	GAUTHERAT Bernard
GAUGLER Yvan	2e Adjoint	X	
BERBETT Alexandre	3° Adjoint	X	
CYBINSKI Micheline	4e Adjointe	X	
DEMICHEL Hugues	5° Adjoint	X	
GAUTHERAT Bernard	Conseiller	X	
LENA Laurette	Conseillère	X	
VASSEUR Patrick	Conseiller	Excusé	MUMBACH Paul
DARDINIER Michel	Conseiller	Absent	
MOLINA Corinne	Conseillère	X	
FRIEDRICH/BARRANCA Agnès	Conseillère	X	
FLURI Laurent	Conseiller	X	
PATORNITI Laurence	Conseillère	Excusée	GAUGLER Yvan
EVEILLE Peggy	Conseillère	Excusée	LENA Laurette
GARCIA Antonia	Conseillère	X	
ZANGER Jocelyne	Conseillère	X	
LUTTRINGER Christian	Conseiller	X	
HUG Frédéric	Conseiller	X	

Y assiste également :

Madame Emilie VONFELT, Responsable des Affaires Générales, Adjointe à la DGS, représentant les services municipaux.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **BUDGET/FINANCES**
Néant
4. **RESSOURCES HUMAINES**
Néant
5. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - 5.1. Approbation convention de partenariat - Valorisation des certificats d'économies d'énergie avec le PETR
 - 5.2. Approbation acquisition SCI 2 rue du Bassin (M. BELZUNG)
 - 5.3. Approbation vente APAEI
 - 5.4 Approbation levée de servitude rue de Fulleren (Mme HOLER)
6. **URBANISME**
 - 6.1. Droit de préemption urbain
 - 6.2 Approbation convention de rétrocession des voiries et réseaux dans le domaine public « Lotissement les Airelles »
7. **DIVERS**
 - 7.1. Informations légales : actes délégués au Maire.
 - 7.2. Informations diverses.
 - 7.2.1. Avancement projet regroupement des écoles
 - 7.2.1. Avancement projet Mémorial

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux Madame Emilie VONFELT en qualité de Secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité le procès-verbal de séance du 3 juillet 2018 dont une copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

3. BUDGET/FINANCES

NEANT.

4 RESSOURCES HUMAINES

NEANT.

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1. Approbation signature Convention de partenariat - Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec le PETR 2018-DCM-09-18-01

Le Maire présente le dispositif des certificats d'énergie.

La Ville a sollicité le PETR au titre du programme « CEE Economies d'énergie dans les TEPCV » afin de financer ses projets de Mémorial de Haute-Alsace, d'école maternelle et d'école élémentaire et de rénovation de l'éclairage public (LED).

Afin de répondre à cette sollicitation, une convention de partenariat doit être signée avec le PETR. Ladite convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le PETR et la Commune en matière de CEE.

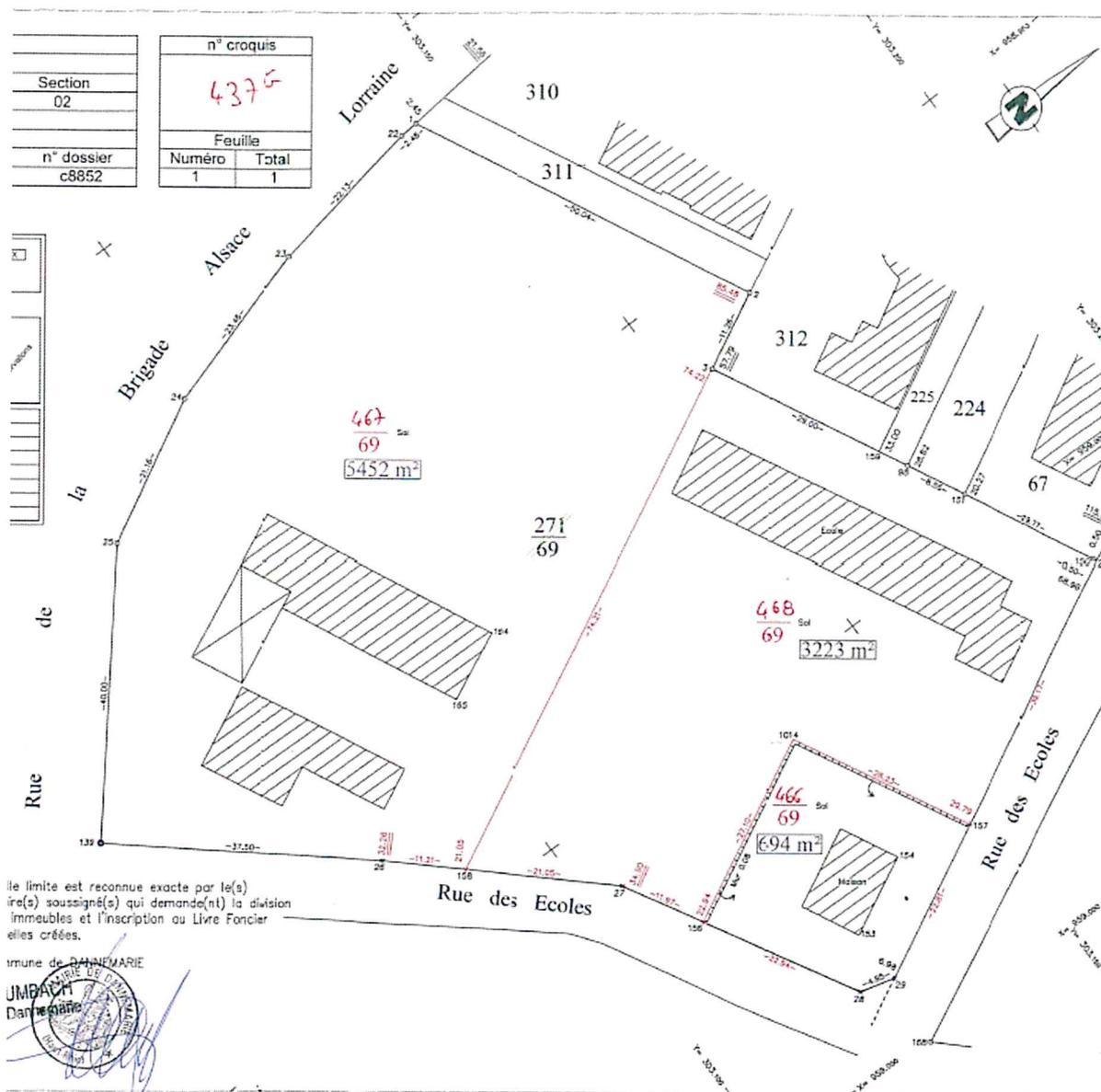
Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention avec le PETR pour le programme « CEE Economies d'énergie dans les TEPCV » ;
- **AUTORISE M. le Maire à signer** ladite convention.

5.2. Approbation acquisition SCI 2 rue du Bassin (Belzung)

Point annulé car la Ville ne souhaite plus acquérir.

5.3. Approbation vente APAEI 2018-DCM-09-18-02



Le Maire indique avoir reçu une proposition d'achat de parcelle de l'APAEI.

La Commune de Dannemarie vendrait à l'APAEI représentée par son Président, Monsieur le Docteur MOSER, la parcelle n°468/69 située en section 2 de 3223 m².

La vente se ferait avec le bâtiment mais la Ville devra transmettre le terrain vierge de toute construction.

La valeur du bien est estimée par la Ville à environ 350 000 €.

L'avis des domaines en date du 27/04/2018 a estimé la valeur vénale du bien à 360 000 €.

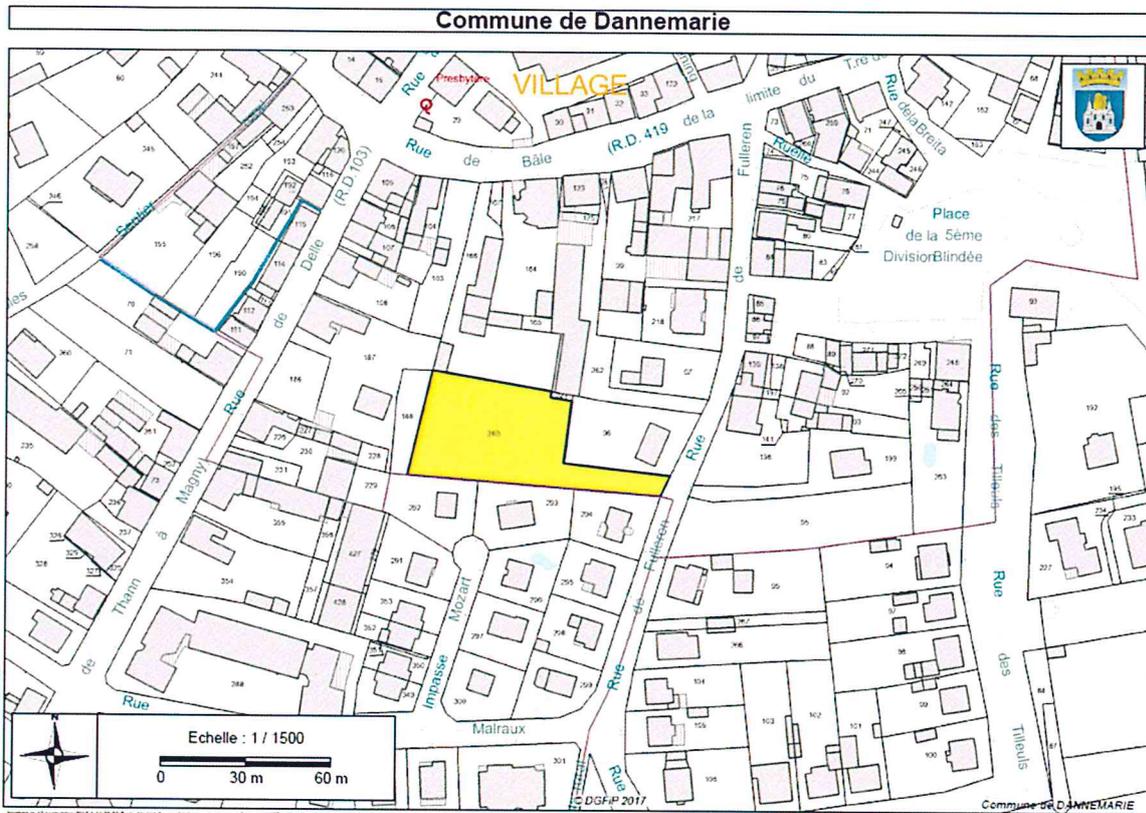
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à vendre la parcelle n°468/69 située en section 2 de 3223 m² au prix de 350 000 € à l'APAEI du Sundgau, situé au 30 rue de Delle à Dannemarie.

Il est précisé que le terrain en question est vendu libre de tous bâtiments (les travaux de démolition seront effectués par la Commune).

- Autorise le Maire à signer tous documents dont les compromis et actes permettant la cession.
- Donne délégation au Maire pour établir l'acte et les modalités de vente.

**5.4. Approbation levée de servitude rue de Fulleren (Mme HOLER)
2018-DCM-09-18-03**



La Commune bénéficie d'une servitude de passage sur une parcelle appartenant à Monsieur Jacques MUNCH et en cours d'acquisition par les époux Maxime HOLER.

Monsieur le Maire propose au Conseil de lever ladite servitude, compte-tenu qu'elle n'a plus d'utilité.

La parcelle cadastrée comme suit :

Commune de DANNEMARIE

Section	N°	Lieu-dit ou voie	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
1	240/109	rue de Delle	vergers	0	21	47

dont Monsieur Jacques MUNCH est propriétaire, et en cours d'acquisition par Monsieur et Madame Maxime HOLER – Jeanne GRETER,

est grevée d'un droit de passage à pieds et en voiture de jour et de nuit, au profit de la parcelle initialement cadastrée Section D n° 506/182 désormais cadastrée :

Commune de DANNEMARIE

Section	N°	Lieudit ou voie	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
1	96	Village	Vergers	0	09	92

dont la Ville de DANNEMARIE est propriétaire.

Ladite parcelle Section 1 n° 96 n'ayant plus usage dudit droit de passage, les parties ont convenu de supprimer purement et simplement le droit de passage constitué en 1965 à la charge de la parcelle Section 1 n° 240/109.

Par conséquent, il est donné pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet de renoncer audit droit, de donner mainlevée du droit de passage grevant la parcelle Section 1 n° 240/109, de consentir à la radiation pure et simple de ladite servitude, sans indemnité, et de signer l'acte authentique à cet effet.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à l'effet de renoncer audit droit, de donner mainlevée du droit de passage grevant la parcelle Section 1 n° 240/109, de consentir à la radiation pure et simple de ladite servitude, sans indemnité ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique à cet effet.**

6. URBANISME

6.1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Après la présentation de M. Alexandre BERBETT, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal prend acte des suites données aux DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

- SARL SERCA
- SCI RUE DE BELFORT
- ALSACE GESTION ET CONSEILS EN IMMOBILIER
- SCI LA CARRIERE
- SCI 2 RUE DU BASSIN (pas d'exercice du DPU pour la parcelle cadastrée Section 03 n°618)
- GARAGE EKLINGER

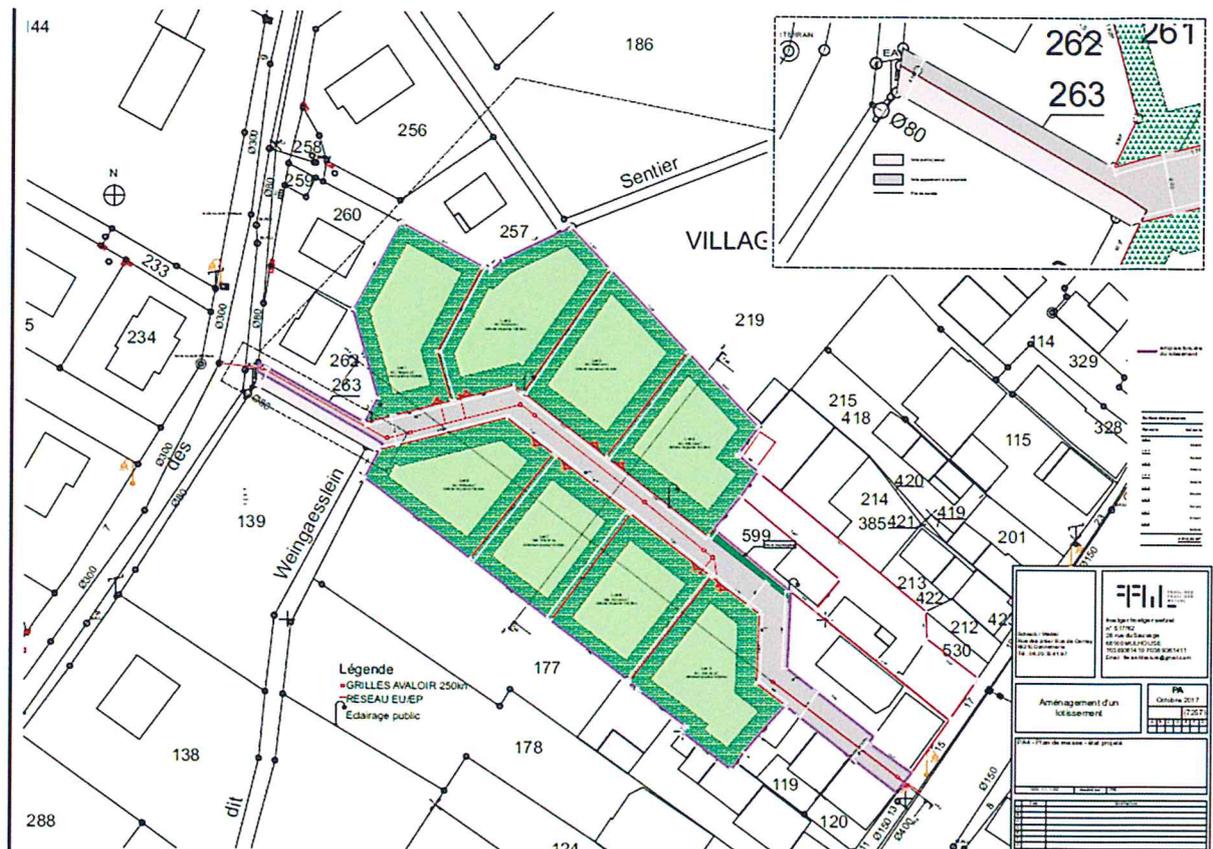
6.2 Approbation convention de rétrocession des voiries et réseaux dans le domaine public « Lotissement les Airelles » **2018-DCM-09-18-04**

Un lotissement privé "Les Airelles" à usage d'habitation est projeté par Monsieur Jean-Paul Wetzel, lotisseur. Il prévoit l'aménagement de parcelles sises à DANNEMARIE depuis la Rue de Cernay, à la Rue des Prés, en vue de la construction d'un lotissement.

La convention a pour objet de permettre le transfert des équipements communs, des terrains d'assiette de la voirie et des espaces verts du lotissement précité visés sur le plan de composition de la demande de permis d'aménager, dans le domaine public de la Commune de DANNEMARIE, dès l'achèvement des travaux exécutés. Les équipements et les terrains d'assiette seront cédés gratuitement et en pleine propriété à la Commune de DANNEMARIE.

Le Maire propose au Conseil de rétrocéder ces voiries et réseaux dans le domaine public « Lotissement les Airelles ». Il précise que cela sera une rue à sens unique. Le lotisseur s'occupe de l'aménagement

et de la réalisation, puis après validation technique, il transfère le lotissement à la Ville pour la suite des opérations.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention et à signer tous documents permettant de mettre en œuvre la délibération ci-dessus.

7. DIVERS

7.1. INFORMATIONS LEGALES : actes délégués au Maire

- **Signature d'un marché public de service « Construction d'une école maternelle et d'une école élémentaire »**

Monsieur le Maire a signé un marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école maternelle et d'une école élémentaire avec la Société FFW pour un montant de travaux de 210 000 € HT (10,50 % de 2 000 000 HT de travaux ; forfait provisoire de rémunération).

- **Renouvellement d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire a renouvelé la ligne de trésorerie conclue avec le Crédit Agricole pour un montant de 250 000 €.

7.2. INFORMATIONS diverses

7.2.1. Avancement projet regroupement des écoles

Monsieur le Maire informe le Conseil que le projet avance. Le maître d'œuvre a remis les esquisses (ESQ). Les divers participants ont été invités à donner leur avis. La prochaine réunion est prévue le 6 novembre à 18h en Mairie pour présenter l'avant-projet sommaire (APS).

Une rencontre est prévue le 11 octobre prochain avec la Région pour la présentation du dispositif « Redynamisation des bourgs structurants en milieu rural », dont pourrait bénéficier la Commune.

7.2.2. Avancement projet Mémorial

Le Maire informe le Conseil que le concepteur de la muséographie/scénographie (Présence) prépare actuellement le Cahier des charges.

La Ville a reçu une notification d'attribution de subvention du Ministère des Armées : 150 000 € pour l'année 2018.

Frédéric HUG : Quel est le montant de l'aide du PETR ?

Le Maire : montant initial : 328 525 €, reliquats actuels : 130 000 € (Certificats d'économies d'énergie).

Frédéric HUG : le PETR a-t-il la compétence tourisme ?

Le Maire : la compétence tourisme a été transférée à la Communauté de communes (ComCom) qui sera présente à la réunion du 11 octobre prochain.

Les plans de financements ont été changés à de nombreuses reprises en raison de l'incertitude des subventionnements. Emilie VONFELT procède à un rappel des différents dispositifs de subventionnements sollicités.

7.2.3. Déchets verts et assimilés

Le Maire donne des informations sur les déchets verts : il y a un problème des déchets ménagers qui s'entassent.

Christian LUTTRINGER : à l'époque, l'idée était d'installer une caméra factice.

Le Maire : la caméra durera un temps et sera détruite.

Christian LUTTRINGER : il faut faire le test pour que cela soit dissuasif.

Le Maire : cela ne serait pas utile.

Le Maire rappelle l'existence de la convention de mise à disposition d'une plate-forme pour les déchets verts conclue avec la ComCom.

Le Maire : la convention tombe suite au transfert de compétence à la ComCom au 1^{er} janvier 2017. Problème des encombrants que SITA a refusé de ramasser.

Corinne MOLINA : Il faudrait une déchetterie accessible à tous.

Le Maire : cela devient dangereux, que faire ? Installer une déchetterie, la Commune n'a pas la compétence ! Et la trésorerie ne peut pas payer ce qui n'est pas de notre compétence. Nous en parlerons au Conseil communautaire de jeudi pour savoir ce qui sera décidé.

Le Maire : information de la rencontre avec Régis HENGY de la ComCom suite à l'affaissement Rue de Bâle : le département va s'en charger. M. HENGY confirme que cela est compliqué à gérer, quid de la responsabilité de chacun, des eaux pluviales par exemple.

7.2.4 Visite de la Commission de sécurité du Foyer de la Culture :

Le Maire annonce qu'a eu lieu cette après-midi, la visite de la Commission de sécurité au Foyer de la Culture. Le bureau d'études a fourni un rapport définitif de contrôle mais il manquait le rapport de vérifications réglementaires après travaux (RVRAT) qui est beaucoup plus détaillé. La commission de sécurité a dit qu'elle venait pour la visite périodique et la visite de réception des travaux. La Ville a signalé qu'elle n'avait pas ce rapport mais la Commission a dit que cela ne posait pas problème.

Après les vérifications techniques qui se sont avérées positives, la Commission a donné un avis défavorable au motif qu'il manquait le RVRAT.

Le Maire rappelle qu'en Alsace-Moselle, le Préfet ne peut pas se substituer au Maire mais s'il se passe quelque chose, le Maire engage sa responsabilité. Le Maire devrait donc prendre un arrêté de fermeture.

Frédéric HUG : pourquoi cet avis défavorable ?

Le Maire : car ils n'ont pas eu le rapport définitif. Que faire ? Il faudra au moins 15 jours pour la prochaine visite.

Alexandre BERBETT : maintenir le bâtiment ouvert est très risqué.

Frédéric HUG : des manifestations sont prévues !

Alexandre BERBETT : il est déplorable que les usagers en subissent les conséquences.

Le Maire : ils ne se rendent pas compte des conséquences de leur décision. Décaler les manifestations prévues est très compliqué.

Frédéric HUG : il faut faire un recours.

Le Maire et Alexandre BERBETT : cela prendra trop de temps, il sera trop tard.

Frédéric HUG : les conséquences vont impacter beaucoup de personnes.

Hugues DEMICHEL propose un vote pour avis.

Jocelyne ZANGER : N'y a-t-il pas d'autre salle ?

Alexandre BERBETT : Non et nous avons trop peu de temps pour réfléchir à une autre solution.

Vote pour avis :

Alexandre BERBETT : prendre le risque, mais la décision appartient au Maire.

Yvan GAUGLER : fermer.

Bernard GAUTHERAT : y aura-t-il un contrôle ?

Le Maire : aucune idée.

Bernard GAUTHERAT : fermer.

Corinne MOLINA : fermer.

Alexandre BERBETT : quelles sont les conséquences ?

Le Maire : l'engagement de la responsabilité du Maire

Jocelyne ZANGER : fermer.

Christian LUTTRINGER : fermer.

Frédéric HUG : prendre le risque.

Antonia GARCIA : fermer.

Laurent FLURI : fermer.

Agnès BARRANCA : fermer.

Hugues DEMICHEL : rappel de la situation de Chevallot, si on ne ferme pas cela va se retourner contre le Maire quoiqu'il se passe. Donc fermer.

Laurette LENA : mitigée car très risqué mais les associations s'étaient organisées.

Le Maire : la nuit porte conseil...

7.2.5 Etat de la Ville :

Sentier piétonnier :

Christian LUTTRINGER : beaucoup de personnes sont venues le voir pour l'état de la rue entre le Village senior et le Gassla (chemin piétonnier). Il y a des ronces. Ces personnes sont venues en Mairie pour savoir quand cela sera fait, on leur a dit dans la semaine, mais cela fait déjà plus de trois semaines.

Le Maire : on a envoyé la Brigade verte pour demander aux promoteurs du Village Senior de faire le nécessaire.

Christian LUTTRINGER : même problème pour l'espace citoyen : ronces, liseron...

Stade de foot (entraînement) :

Christian LUTTRINGER : les projecteurs du côté droit au fond sont hors-service depuis un moment, il y aura bientôt des matchs de nuit donc des risques importants. Il y a déjà eu deux accidents mineurs. Il faudrait donc réparer ces projecteurs. Les projecteurs à LED installés sur le stade ne sont pas réglés.

M. le Maire prend note de ces demandes.

Panneaux publicitaires :

Jocelyne ZANGER : quid des anciens panneaux publicitaires des commerces ?

Le Maire : le changement des panneaux est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

Dannemarie, le 25 septembre 2018

**Le Maire,
Paul MUMBACH**

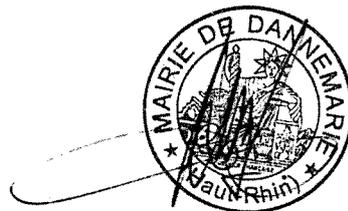


TABLEAU DES DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **BUDGET/FINANCES**
Néant
4. **RESSOURCES HUMAINES**
Néant
5. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - 5.1. Approbations signature Convention de partenariat - Valorisation des certificats d'économies d'énergie avec le PETR
2018-DCM-09-18-01
 - 5.2. Approbation acquisition SCI 2 rue du Bassin (M. BELZUNG)
 - 5.3. Approbation vente APAEI
2018-DCM-09-18-02
 - 5.4. Approbation levée de servitude rue de Fulleren (Mme HOLER)
2018-DCM-09-18-03
6. **URBANISME**
 - 6.1. Droit de préemption urbain
 - 6.2. Approbation convention de rétrocession des voiries et réseaux dans le domaine public « Lotissement les Airelles »
2018-DCM-09-18-04
7. **DIVERS**
 - 7.1. Informations légales : actes délégués au Maire.
 - 7.2. Informations diverses.
 - 7.2.1. Avancement projet regroupement des écoles
 - 7.2.1. Avancement projet Mémorial